



NATATION SCOLAIRE EN MATERNELLE

L'ACTIVITÉ NATATION A L'ÉCOLE MATERNELLE

C'est une activité qui remet en cause 3 principes essentiels du comportement humain :

- L'équilibre
- La propulsion ou déplacement
- La respiration

ET c'est une activité où la composante émotionnelle est très importante parce qu'elle :

- Remet en cause les sensations mises en jeu dans les déplacements terrestres,
- Nécessite des prises de risques.

C'est aussi une activité sociale qui permet à l'enfant d'assurer sa propre sécurité dans le milieu aquatique et éventuellement d'aider les autres s'ils s'y trouvent en difficulté.

A l'école, on s'attachera à faire passer l'enfant, du bipède à l'enfant flottant. Pour cela, il s'agira de créer un milieu expérimental pour aider l'enfant à construire sa natation. Il sera nécessaire d'alterner des phases aériennes et des phases aquatiques, de permettre un foisonnement d'actions (passer dessus, dessous, se tracter, sauter, tirer, pousser, se déplacer, glisser...).

La coulée ventrale sera une étape décisive puisque c'est dans la position horizontale que l'enfant va se déplacer et se propulser. Il sera donc important d'inciter l'enfant à rechercher des appuis solides dans l'eau avec ses membres supérieurs, les jambes répondant plus à des fins d'équilibration que de propulsion.

Le matériel comme dérivatif très souvent est fort utile mais pas forcément indispensable pour répondre aux objectifs de la natation (voir film de Marc BEGOTTI). Il favorise une découverte active du milieu, sans ceinture au départ. Il permet une grande variété d'actions et permet aux enfants d'évoluer sans temps mort. Exemple : les planches, les frites donneront **transitoirement** des appuis au jeune nageur, le temps pour lui d'accepter le déséquilibre dans l'eau et de jouer avec ce déséquilibre ! Le recours aux brassards assurant un maintien plus stable que les ceintures déséquilibrantes chez les petits, n'aura lieu d'être qu'en cas de groupes difficiles à gérer (effectif lourd, enfant difficile...).

En maternelle, l'objectif du module sera : LA FAMILIARISATION AU MILIEU AQUATIQUE.

L'évaluation finale se fera sans support flottant.

3 actions seront évaluées/enfant et les résultats seront consignés dans un tableau Excell par le chef de bassin et envoyés à la CPD EPS en fin de module afin de pouvoir suivre chaque année la progression de nos élèves.

- accepter de rentrer dans l'eau
- s'immerger dans l'eau (repère = cheveux immergés)
- accepter d'abandonner les appuis plantaires pour s'allonger dans l'eau et se déplacer sur une courte distance en s'aidant des bras et des jambes.

RAPPELS

LE TAUX D'ENCADREMENT POUR L'ENSEIGNEMENT

Note de service du 28-2-2022

1.1 Normes d'encadrement à respecter

« L'encadrement est un terme qui s'applique à chaque adulte prenant en charge les élèves du début à la fin de la séance. Selon le niveau de qualification et le statut, les degrés de responsabilités et les rôles de chacun peuvent être différents.

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par le professeur responsable de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles.

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance. »

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

« Pour les dispositifs et classes à faibles effectifs ou dédoublées, le regroupement de classes sur des séances communes peut être envisagé en constituant un seul groupe-classe.

Lorsque des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le professeur de la classe peut être remplacé par un autre professeur. »

***N.B. :** Les ATSEM, AESH, service civique, accompagnateurs (personnes non agréées) n'entrent pas dans le taux d'encadrement.

Bénévole agréé = personne qui a participé à une session d'agrément et a reçu l'agrément de l'IA-DASEN.

Intervenant qualifié = personne titulaire d'un diplôme.



L'agrément des bénévoles

« Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

Ils peuvent :

- Assister le professeur dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- Prendre en charge un groupe d'élèves que le professeur leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par le professeur. » [Note de service du 28-2-2022](#)
-

CAS PARTICULIER DES PERSONNES EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE COLLECTIVE

« Les adultes bénévoles assurant l'accompagnement de la vie collective, mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (**Atsem**) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable du IA-Dasen.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (**AESH**) ont toute leur place au cours des séances de natation si nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation. Leur rôle se limite à la prise en charge de l'élève en situation de handicap qu'ils accompagnent.

Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions d'information destinées aux intervenants bénévoles. »

[Note de service du 28-02-2022](#)

Préconisations

L'organisation des bassins doit tenir compte de la réglementation en vigueur afin d'assurer la sécurité des enfants. Ainsi le nombre de pratiquants pour un cadre de pratique est déterminé en fonction du niveau des pratiquants, de la compétence de l'encadrement, des conditions du milieu et des caractéristiques de l'activité. Ainsi c'est l'équipe pédagogique conduisant le projet qui détermine, dans ce cadre, les conditions optimales en fonction des situations mises en place, des niveaux de formation de tous les intervenants et de l'autonomie plus ou moins importante des élèves.

1 adulte pour 8 enfants dans l'eau est préconisé. Cependant, dans la mesure du possible, 1 adulte pour 5 enfants dans l'eau est souhaité.



N'oublions pas que la présence de trop d'adultes dans la piscine et la surprotection des élèves dans l'eau va à l'encontre des mesures de sécurité à intégrer à l'apprentissage.

T° de l'eau préconisée = 27° ; air ambiant = entre 24 et 27° ; superficie/enfant = 4m².

L'aménagement du bassin est réalisé par les éducateurs sportifs sous la direction du chef de bassin qui veille à la sécurité des installations. **Ces aménagements fixes ne peuvent pas être remaniés pendant la séance.** Le matériel pédagogique est réservé à l'utilisation des scolaires, signalez les défauts constatés éventuellement. Il est à disposition des enseignants (planches, objets lestés, flottants, ballons, frites...). Cet aménagement n'est pas figé, toutefois, dans un souci de préparation, et afin de répondre au mieux aux attentes, l'enseignant devra faire parvenir par écrit, à l'équipe pédagogique, le plan précis d'organisation de l'activité. ATTENTION cependant, ne pas oublier l'enchaînement des écoles sur la journée ; une concertation entre les enseignants est indispensable. N'oubliez pas de **favoriser** les échanges avec tous les intervenants (conception et retour sur les séances).

Plusieurs possibilités d'organisation sont envisageables (tenir compte de l'effectif de la classe, du nombre d'intervenants, **le nombre d'éducateurs sportifs (MNS) est fixé à 2 par classe + 2 chargés exclusivement de la surveillance, les parents agréés venant s'ajouter aux encadrants prévus par les textes**), de la durée du module et du temps effectif dans l'eau.

- Une organisation libre, les enfants évoluent librement dans le bassin d'un aménagement à l'autre.
- Une organisation par atelier, qui nécessite une répartition des enfants et des adultes par aménagement et donc une rotation « minutée » à prévoir sur la séance.
- Une organisation sous forme de parcours où les enfants évoluent d'un aménagement à l'autre ce qui nécessite le suivi d'adultes par groupe d'enfants constitué.
- Une organisation répondant au dispositif « Aisance aquatique » : grande profondeur sans aide à la flottaison.

N. B. : nommer les ateliers à un aspect ludique en même temps qu'il peut aider l'enfant à se repérer (exemples, atelier otarie, phoque, pieuvre, dauphins, méduse, crabe etc...) sans oublier l'exploitation facilitée en classe.

De même que l'aménagement, **une organisation n'est pas figée** ; le but est d'assurer :

- Une répartition des enfants la meilleure possible (peut-être qu'en mélangeant les niveaux dans un groupe on stimulera des enfants plus timorés par exemple),
- Un champ visuel le plus adapté à la surveillance (attention au placement des adultes dans et hors de l'eau),
- Un repérage simple des enfants (des bonnets de couleurs différentes sont préconisés),
- Une progression pédagogique (variantes) pour chaque atelier (cf. paragraphe hypothèses d'utilisation) à prévoir périodiquement pour répondre aux objectifs, pour éviter la lassitude et les dangers d'une pédagogie du « laisser faire », pour enrichir le champ d'expérimentation de l'enfant, pour répondre aux besoins de tous.



MATERIEL AQUATIQUE MIS A DISPOSITION LISTE

- ✓ le carré à trou
- ✓ le tapis à trous
- ✓ le tunnel en arceaux
- ✓ les escaliers
- ✓ les tapis
- ✓ le ponceau (grand tapis long de 15m)
- ✓ les objets lestés, les jouets flottants
- ✓ les frites, les ballons et les planches
- ✓ le miroir -> miroir acrylique pour la sécurité existe à l'ilôt corail
- ✓ le toboggan

Hypothèses d'utilisation formulées à partir d'un répertoire d'actions possibles répondant aux attendus des programmes

- ✓ le carré à trou :

Entrée dans l'eau : placé contre le bord s'assoit et se laisse glisser à l'intérieur, sauter à l'intérieur.

S'immerger et se déplacer : je passe à l'intérieur par-dessus ou par-dessous.

- ✓ Le tapis à trous :

Se déplacer et s'immerger : passer à l'intérieur par-dessus par dessous.

- ✓ Le tunnel en arceaux :

Se déplacer et s'immerger : passer à l'intérieur du « couloir » et ressortir au bout du tunnel ou alterner c'est à dire passer sous un arceau et ressortir avant d'enchaîner sous le suivant ; passer par-dessus les arceaux.

- ✓ Les escaliers :

Entrée dans l'eau : descendre les escaliers pour entrer dans l'eau debout, ou marche par marche assis en se laissant glisser, debout sur une marche se laisser tomber dans l'eau sur le ventre ou en arrière sur le dos avec ou sans planche ou frite, se laisser glisser dans l'eau en tenant une planche à 2 mains ou une frite sur le ventre ou sur le dos planche derrière la tête ou planche sur les genoux ou frite sous les bras. Varier le départ des entrées marche de plus en plus « haute ».

flotter sans déplacement : tenir les marches et s'allonger sur le dos immobile, idem allongé sur le ventre, varier l'exercice marche de plus en plus « profonde ».

- ✓ Les tapis :

Entrée dans l'eau : s'assoit au bord et se laisse tomber dans l'eau en avant ou en « culbute arrière », marcher sur le tapis en avant, à reculons, avec ou sans planche ou frite enchaîner un saut dans l'eau, faire des rouler sur le tapis et se laisser tomber.

- ✓ Les objets lestés :

S'immerger : départ dans l'eau ou hors de l'eau aller récupérer les objets avec les pieds ou les mains. Les objets seront répartis dans tout le bassin sous le rocher, les tapis, le tunnel etc... des jeux collectifs pourront être proposés en fin de module et suivant le niveau des enfants ; exemple : le « jeu des épaves flottantes » : nombreux objets flottants, 2 ports : ramener une à une le plus d'épaves à son port ; même jeu les épaves ne seront plus flottantes.



✓ Les frites, les ballons et les planches :

Flotter sans ou avec déplacement : planche tenue en petite, moyenne ou grande prise, sous la nuque, sur les genoux, dans le dos. Frite tenue sous les bras, en position ventrale ou dorsale ou avec les mains juste avant une entrée dans l'eau, à cheval dessus se laisser flotter en la tenant avec les mains devant, se déplacer en battant des pieds, avec les bras sans les sortir de l'eau, ou avec bras et jambes. Se déplacer ou flotter avec 2 frites ou 2 planches une sous chaque bras. Ballons tenu dans les mains se laisser flotter, faire avancer le ballon avec les mains, avec le nez, avec le front mains derrière le dos. (Souffler sur la balle de ping-pong pour la faire avancer).

✓ Le miroir :

S'immerger : le miroir est fixé contre le mur ou la cage ou tenu par un adulte s'immerger pour aller se regarder dedans.

✓ Le toboggan :

Entrée dans l'eau : glisser assis, allongé sur le ventre ou sur le dos pour tomber dans l'eau.

Exemples de jeux aquatiques pouvant être proposés au sein des ateliers ou en situation de regroupement de la classe en début, au milieu ou en fin de séance :

- ◆ **La pêche aux trésors** : ramener les objets dispersés sur le bord du bassin dans la maison matérialisée par un ou plusieurs cerceaux ; les objets peuvent être aussi dispersés au milieu du bassin et ramener dans le ou le(s) cerceau(x) posé(s) sur le bord. On pourra aussi prévoir des objets flottants et des objets immergés pour la prise en compte de tous les niveaux. De même le départ pourra se faire dans ou en dehors de l'eau avec des entrées au choix (marches, tapis, bord, toboggan).
- ◆ **Les chaises musicales** : regagner le plus vite possible un support (tapis, planche, frite) il y aura un support de moins que le nombre d'enfants (cf. le cercle honteux).
- ◆ **Pas vu pas pris** : regagner le gardien des marches ou de la ligne d'eau sans se faire prendre car lorsqu'il se retourne on doit se cacher sous sa planche (une planche par enfant).
- ◆ **Le chamboule tout** : renverser le plus de cibles avec le ballon. Les cibles sont 2 planches posées en équilibre «  » sur le bord, 1 ballon par enfant ou 1 ballon pour 2 ou 1 ballon par équipe.
- ◆ **Les déménageurs** : vider/remplir la caisse, transporter les objets un par un d'un endroit à l'autre. Objets flottants et immergés en utilisant comme « caisse » un cerceau posé sur le bord ou au contraire une « caisse » immergée qui peut être sous le tapis, sous le rocher, dans la cage etc...
- ◆ **La queue du diable** : l'un derrière l'autre, rattraper son camarade pour lui prendre son foulard en déplacement le long de la ligne d'eau ou le long des marches ou d'un bord à l'autre ou au milieu du bassin.
- ◆ **Le mistral gagnant** : emmener sa balle de ping-pong, en soufflant, à un point donné.

Ce répertoire est donné à titre d'exemples non exhaustifs ; il peut être enrichi et actualisé en fonction des expériences vécues et des réponses des enfants. Il représente un support réalisé à partir des éléments aquatiques proposés et des compétences de base qui leur sont associés pour soutenir l'action des adultes engagés dans le projet expérimental.

Remarque : les jeux permettent de réinvestir ce qui a été appris ou de contourner certaines appréhensions, les jeux choisis et organisés motivent de nouveaux progrès. **Les jeux libres de fin de séance sont à éviter (surveillance des adultes diluée donc danger potentiel, enfants timorés en insécurité, excitation des enfants...).**